

Iris des marais



© CBNB, L. Ruellan

FAMILLE : Iridaceae

SYNONYMES :

Iris pseudo-acorus L.
Iris pseudoacorus L.
Iris acoriformis Bor.
Iris bastardi Bor.

NOMS VERNACULAIRES :

Iris des marais
Iris faux-acore
Iris jaune

TYPE BIOLOGIQUE : Géophyte
rhizomateux ou héliophyte

TAILLE : 50-150(-200) cm

PERIODE FLORAISON : Mai - Juillet

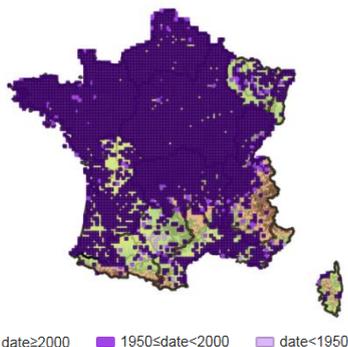
STATUTS DE RARETÉ ET DE MENACE :

• *Aucun*

STATUTS RÉGLEMENTAIRES :

• *Aucun*

RÉPARTITION EN FRANCE



Source : <http://siflore.fcbn.fr>, consulté le 20/10/2020

■ date≥2000 ■ 1950≤date<2000 ■ date<1950

© CBNB, L. Ruellan

Iris pseudacorus L.



Description

Type végétatif : Plante herbacée pérenne

Port : Tige dressée, lisse, un peu comprimée, ramifiée dans sa partie supérieure

Système racinaire : Rhizome très épais, de 1,5-3 cm de diamètre, rampant

Feuilles : Feuilles toutes basales, glauques, longues jusqu'à 90 cm et pointues à l'extrémité, égalant ou dépassant les inflorescences

Inflorescence : Cyme unipare de spathes (enveloppe contenant les bourgeons de fleurs) de chacun 2-3 fleurs

Fleurs : Grandes fleurs jaunes pédonculées

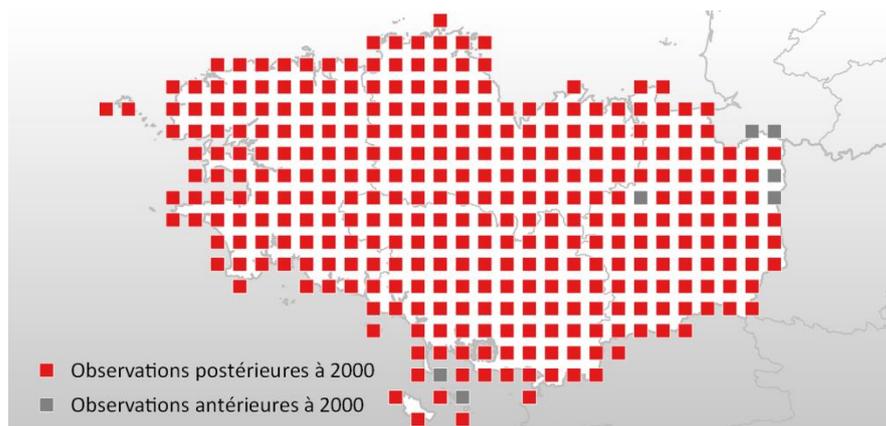
Fruits : Capsules 4-8 cm trigones, bosselées, avec un bec court

Milieu de vie

Prairies marécageuses, roselières, bord des eaux douces et de fossés. Egalement au sein des bois marécageux.

L'Iris des marais indique des eaux plutôt neutres.

Répartition de l'espèce en Bretagne



■ Observations postérieures à 2000
■ Observations antérieures à 2000

Source : base *Calluna*, CBNB, 20/10/2020
Carte de répartition actualisée en ligne sur eCalluna



Confusions possibles

Aucun risque de confusion possible lorsque la plante est en fleurs : l'Iris des marais (*Iris pseudacorus* L.) est le seul iris à fleurs jaunes indigène au Massif armoricain.

À l'état végétatif, les feuilles d'Iris des marais peuvent être confondues avec celles de l'Iris fétide (*Iris foetidissima* L.) ainsi qu'avec celles du Rubanier d'eau (*Sparganium erectum* L.).

L'Iris fétide (*Iris foetidissima* L.) est reconnaissable à l'odeur désagréable que les feuilles dégagent quand elles sont coupées ou froissées. Il n'est pas indicateur de zone humide.

Le Rubanier d'eau (*Sparganium erectum* L.) est reconnaissable à ses feuilles carénées (à section triangulaire) qui ne le sont pas chez l'Iris. Il est également indicateur de zone humide et figure sur l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'environnement.



© CBNB, H. Guitton

Iris pseudacorus

- Critères distinctifs :
- Inflorescence jaune
 - Feuilles non carénées (à section plane) et non odorantes



© CBNB, J. Le Bail

Iris foetidissima

- Critères distinctifs :
- Inflorescence mauve
 - Feuilles émettant une odeur nauséabonde par froissement



© CBNB, H. Guitton

Sparganium erectum

- Critères distinctifs :
- Inflorescence composée de capitules sphériques
 - Feuilles carénées (à section triangulaire)